

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 3- domaine et  
patrimoine

Sous-domaine :  
3-2 Aliénations

Objet : Achat d'une partie de  
la parcelle 159-Section AB :  
113 m2

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
23.05.2025

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

### Délibération du conseil municipal

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-sept et un du mois de mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusées : FONQUERGNE Virginie, BILLIATO Lucie  
Secrétaire de séance : RICARD Rachel

Madame BELLEGO Christelle quitte la séance à 19h30

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la parcelle Section AB-N° 159 d'une surface de 113 m2 appartenant à Mme MAZIERES à une emprise sur la rue du Barry Grand et Impasse d'Aire Vieille.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de Mme MAZIERES,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une partie de la parcelle Section AB-N° 159 d'une surface de 113 m2 appartenant à Mme MAZIERES Sylvie à Montferrand pour la somme de 1000€. Voir document joint.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

. l'achat d'une partie de la parcelle Section AB-N° 159 d'une surface de 113 m2 appartenant à Mme MAZIERES qui à une emprise sur la rue du Barry Grand et Impasse d'Aire Vieille à Montferrand pour la somme de 1000€.

. prise en charge de tous les frais concernant ce dossier ;

. d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

Signé par Christophe PRADEL, maire, le 28 mai 2025

